

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 20 septembre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Eric PRADAT, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Eliane BERTIN donne pouvoir à Bernard GUY, Murielle PERRIER donne pouvoir à Stéfania FLORY, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Jacques MEILHON donne pouvoir à Hugues JEANTET, Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Emilie SOLLIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues JEANTET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 5

CONVOCATION EN DATE : 13 septembre 2017

DATE D'AFFICHAGE : 21/09/2017

OBJET : Harmonisation des tarifs d'inscription médiathèque de Grézieu-la-Varenne avec les autres médiathèques du Réseau Médi@Val -----N°2017/83

Vu la Délibération n°2013/50 fixant les tarifs d'inscription à la Médiathèque municipale de Grézieu-la-Varenne,

Vu la Délibération n°2016/073 portant sur une Convention de partenariat entre la CCVL, les communes de Marcy l'Etoile, Vaugneray, Saint-Genis-les-Ollières, Ste Consorce, Thurins, Messimy, Pollionnay et fixant les modalités de mise en œuvre du Réseau des médiathèques Médi@Val,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** la modification des tarifs d'inscription à la Médiathèque municipale de Grézieu-la-Varenne

- **APPROUVE** la mise en œuvre de l'opération Gratuité de 3 mois, pour tout nouvel usager, pour toute nouvelle inscription jusqu'au 31/12/2017

- **PRÉCISE** que les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1er novembre 2017

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

